

Banques d'information, banques de données, bases de données : un essai de clarification des termes
Information banks, data banks, data bases: an attempt at the clarification of terms
Bancos de información, bancos de datos: un intento de esclarecimiento de los términos

Jean-Louis Rioux

Volume 27, Number 2, June 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1053816ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1053816ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)
2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rioux, J.-L. (1981). Banques d'information, banques de données, bases de données : un essai de clarification des termes. *Documentation et bibliothèques*, 27(2), 43–51. <https://doi.org/10.7202/1053816ar>

Article abstract

The author starts developing a typology of information at the centre of which is documentary information, be it primary, secondary or tertiary. The second typology, dealing with documentary elements, leads the reader to redefine the concepts of records, documents and bibliographical entries. These two typologies act as the basis for the creation of a third as a coherent structure for all information banks. At this point, the author explains the data base concept and concludes by suggesting a definition of documentation.

Banques d'information, banques de données, bases de données : un essai de clarification des termes¹

Jean-Louis Rioux
 Directeur
 Service de l'informatique
 Microfor inc.
 Québec

L'auteur développe d'abord une typologie de l'information dont le cœur est l'information documentaire, qu'elle soit primaire, secondaire ou tertiaire. Une deuxième typologie, celle des éléments documentaires, amène le lecteur à repenser les notions de dossiers, documents et notices bibliographiques. Ces deux typologies permettent d'en élaborer une troisième qui se veut une structure cohérente pour l'ensemble des banques d'information. L'auteur précise à cette occasion le concept de base de données et propose en conclusion une définition de la documentation.

**Information banks, data banks, data bases :
 an attempt at the clarification of terms**

The author starts developing a typology of information at the centre of which is documentary information, be it primary, secondary or tertiary. The second typology, dealing with documentary elements, leads the reader to redefine the concepts of records, documents and bibliographical entries. These two typologies act as the basis for the creation of a third as a coherent structure for all information banks. At this point, the author explains the data base concept and concludes by suggesting a definition of documentation.

**Bancos de información, bancos de datos :
 un intento de esclarecimiento de los términos**

El autor empieza desarrollando una tipología de la información en cuyo centro está la información documental, primaria, secundaria o terciaria. Una segunda tipología, la de los elementos de documentación, lleva el lector a reconsiderar las nociones de legajos, documentos y asientos bibliográficos. Estas tipologías permiten la elaboración de una tercera tipología que es una estructura coherente para todos los bancos de información. El autor especifica el concepto de banco de datos y concluye proponiendo una definición de la documentación.

L'«explosion documentaire» du vingtième siècle liée au développement spectaculaire de l'informatique de la dernière décennie a amené les spécialistes de l'information documentaire à se préoccuper de plus en plus des «banques» de toutes sortes. Plus récemment le terme «base», qui existait depuis quelque dix ans chez les informaticiens, a fait son apparition dans le monde de la documentation avec une signification qui, à notre avis, ne semble pas particulièrement appropriée. De là ont proliféré un grand nombre de termes dont les définitions ne nous paraissent pas des plus cohérentes les unes par rapport aux autres².

Pour en arriver à délimiter les types de banques, il nous apparaît essentiel de

1. Ce texte fut à l'origine une conférence prononcée à Moncton (Nouveau-Brunswick), le 17 mars 1980, lors de l'ouverture régionale de la «Semaine de l'accès à l'information» organisée au plan national par l'ASTED et au plan régional par la Bibliothèque de l'Université de Moncton. L'auteur tient à remercier M. Albert Lévesque, directeur, Bibliothèque Champlain, Université de Moncton, de lui avoir fourni l'occasion d'amorcer ses recherches sur le sujet du présent article.
2. Vincent Meissonnier, «Les banques de données s'ouvrent sur l'extérieur», *Informatique et gestion*, no 117 (septembre 1980), 43 : «On utilise souvent indifféremment les mots «bases» et «banques» de données. Même les rapports officiels traînent cette ambiguïté, l'un ou l'autre englobant le tout, selon le cas.»

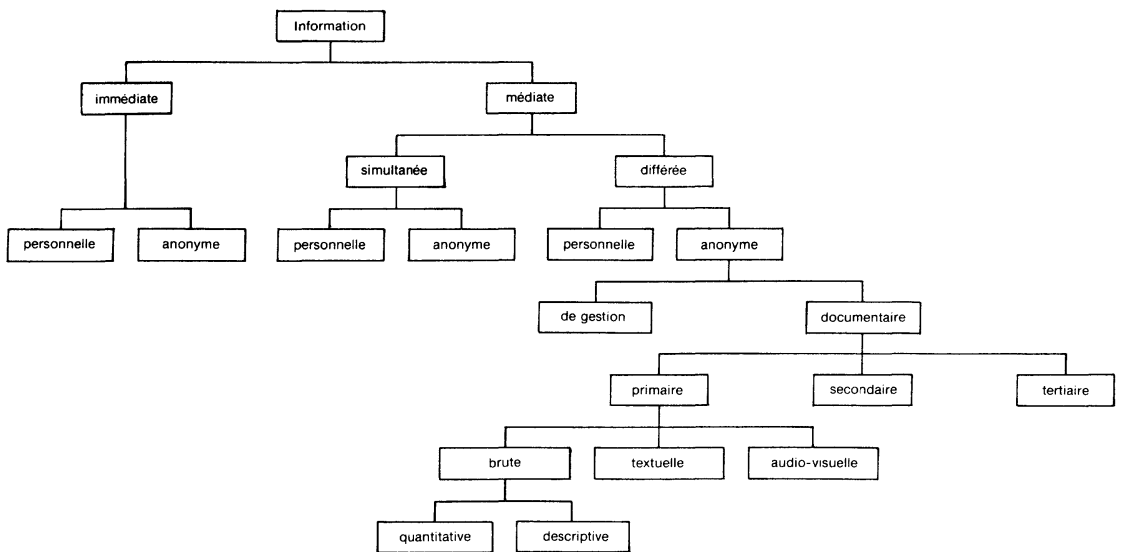
considérer d'abord les types d'information (contenu des banques) d'une part et ce que nous appellerons les types d'éléments documentaires (unités de contenu) d'autre part. Nous développerons par conséquent trois typologies que nous représenterons par trois structures arborescentes en forme d'organigrammes. Ces trois arbres nous serviront de guides pour présenter nos diverses définitions³.

Malgré le fait que nous utiliserons constamment les termes « donnée » et « information »⁴, nous n'avons pas l'intention de nous étendre longuement sur leurs définitions, prenant pour acquis que la plupart de nos lecteurs en ont une connaissance plus que suffisante. Nous nous bornerons à préciser qu'une donnée apparaît comme un élément simple et rudimentaire qui, isolé, ne peut représenter que très peu ou point de véritable information ; pour devenir de l'information, les données ont besoin d'un minimum de transformation et d'organisation.

L'information

Comme l'ont fait avant nous Jean Cloutier⁵ et Jean de Bonville⁶, nous envisageons l'information comme un des produits de la communication⁷ pour la première partie de notre typologie (fig. 1, niveaux 0 à 3). Nous développons ensuite une typologie propre à l'information documentaire comme telle (fig. 1, niveaux 4 à 7).

Figure 1.
Typologie de l'information



3. Pour parfaire ses définitions de termes, l'auteur a pu bénéficier des conseils et des recherches de Mme Tina Célestin, chef, Service des consultations, Office de la langue française du Québec.
4. Voir les mots « donnée » et « information » dans les ouvrages suivants : Michel Ginguay et Annette Lauret, *Lexique d'informatique*, Paris, Masson, 1973, vi, 237 p. ; *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, Paris, Librairie Larousse, 1960-1975, 10 v., 2 suppl. ; International Business Machines Corporation, *Terminologie du traitement de l'information, Data Processing Glossary*, éd. 1977, Paris, Compagnie IBM France, 1977, 317 p. en pagination multiple ; Allen Kent et al., *Encyclopedia of Library and Information Science*, New York, Dekker, c1968- , 27 v. parus ; Anthony Ralston, editor and Chester L. Meek, assistant editor, *Encyclopedia of Computer Science*, 1st ed., New York, Toronto, Van Nostrand Reinhold, c1976, xxviii, 1 523 p. ; Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française : les mots et les associations d'idées*, Paris, Société du Nouveau Littre, Le Robert, 1951-1975, 6 v., 1 suppl. ; Gernot Wersig and Ulrich Neveling, *Terminology of Documentation, Terminologie de la documentation, Terminologie der Dokumentation, Terminologia v oblasti dokumentatsii, Terminologia de la documentacion : a Selection of 1200 Basic Terms Published in English, French, German, Russian, and Spanish*, Paris, The Unesco Press, 1976, 274 p.
5. Jean Cloutier, *L'Ere d'Emerec, ou, La communication audio-scripto-visuelle à l'heure des self-média*, préf. d'Abraham A. Moles, 2e éd., Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975, 257 p.
6. Jean de Bonville, « Application du paradigme de Shannon à la bibliothéconomie et à la documentation, *Revue canadienne des sciences de l'information*, vol. 3 (mai 1978), 13- 27.
7. *Ibid.*, 18.

Information immédiate et information médiata

L'**information immédiate** (syn.: **information directe**⁸) est une information qui se produit sans média, dans la même unité de lieu et la même unité de temps. Un professeur qui parle à ses élèves produit de l'information immédiate. Par opposition, l'**information médiata**⁹ (syn.: **information indirecte**) est celle qui se produit à l'aide d'un média, sans tenir compte de l'unité de lieu. Un appel téléphonique, une lettre, un livre constituent de l'information médiata.

Information simultanée et information différée

Au niveau 2 de notre arbre (fig. 1) nous rencontrons les deux types d'information qui se font à l'aide d'un média. L'**information simultanée**¹⁰ (syn.: **information en direct**) est une information médiata où le récepteur capte le message sans délai, à l'instant où l'émetteur le produit, c'est-à-dire dans la même unité de temps, mais non pas nécessairement dans la même unité de lieu. D'un autre côté l'**information différée**¹² (syn.: **information en différé**¹³) apparaît comme une information médiata où le récepteur ne capte pas le message en même temps que l'émetteur le produit. En reprenant les mêmes exemples qu'au niveau précédent (fig. 1, niveau 1) nous dirons qu'un appel téléphonique véhicule de l'information simultanée tandis qu'un livre renferme de l'information différée. Nous ferons également remarquer que toute information, pour être différée, doit être matérialisée¹⁴ dans un support, quel qu'il soit.

Information personnelle et information anonyme¹⁵

Une information où l'émetteur du message connaît bien tous et chacun de ceux qui en sont les récepteurs est une **information personnelle**: une lettre d'amour contient de l'information personnelle. Toutefois lorsque l'émetteur du message ne connaît pas ou ne peut pas connaître personnellement tous et chacun de ceux qui en sont les récepteurs, on a affaire à de l'**information anonyme**. Encore ici le livre s'avère un bon exemple d'information anonyme; de même en est-il du téléjournal. On peut constater par ce dernier cas que ces deux types d'information se retrouvent dans toutes les branches d'information que nous avons définies jusqu'ici (fig. 1, niveau 3).

Information de gestion et information documentaire

Le lecteur se souviendra des fameux SIG (systèmes d'information aux fins de gestion) si chers à nos facultés d'administration. Nous définissons l'**information de gestion** comme une information anonyme différée qui aide les administrateurs et les cadres d'un organisme à s'acquitter de leurs fonctions de planification, de décision, d'exécution et de contrôle. Une simple formule remplie contient de l'information de gestion. Ce type d'information constitue d'ailleurs l'un des principaux — sinon le principal — domaine d'application des ordinateurs.

Toujours dans l'information anonyme différée, l'**information documentaire**¹⁶ est celle qui a le caractère d'un document ou qui repose sur des documents, et qui n'est pas ou n'est plus de l'information de gestion. Le journal contient de l'information documentaire, mais également le texte de loi, le répertoire bibliographique, le manuel, bref tout ce que possède une bibliothèque ou un centre de documentation. Il va sans dire qu'il s'agit du cœur de notre arbre, toutes les définitions précédentes n'ayant été

8. Jean Cloutier, *L'Ère d'Émeréc...*, p. 162.

9. *Ibid.*

10. Jean de Bonville, « Application du paradigme... », 18-20.

11. Jean Cloutier, *L'Ère d'Émeréc...*, p. 160-162. La note 1 de la page 162 nous amène à parler de « direct », adjectif employé à toutes les sauces en informatique. Le lecteur aura déjà remarqué la nuance que nous faisons entre « direct » (information immédiate) et « en direct » (information médiata simultanée). Les spécialistes des recherches documentaires par ordinateur connaissent bien pour leur part le « mode direct » (recherche au terminal en mode dialogué) et le « mode différé » (recherche par profils d'intérêt ou profils de mise au courant). Enfin « accès direct » (« direct access ») est un anglicisme pour « accès sélectif », une méthode de lecture sur disques magnétiques qui s'oppose à la méthode par « accès séquentiel ».

12. Jean de Bonville, « Application du paradigme... », 18-20.

13. Jean Cloutier, *L'Ère d'Émeréc...*, p. 160-162.

14. *Ibid.*, p. 231.

15. Jean de Bonville, « Application du paradigme... », 18-20.

16. Tous ne s'entendent pas sur la signification du terme « information documentaire ». Certains lui donnent beaucoup de compréhension et peu d'extension, le réservant à la documentation secondaire : Informatech France-Québec, *Mémoire d'Informatech France-Québec en réponse au Livre vert « Pour une politique québécoise de la recherche scientifique »*, Montréal, Informatech, 1979, p. 3; Richard Paré, « Entre l'information et la documentation il y a l'information documentaire », *Information Bibliothèque administrative*, no 12 (mars 1979), 3-4. Nous préférons quant à nous accorder à « information documentaire » plus d'extension et moins de compréhension, comme plusieurs auteurs d'ailleurs : Marcel Lajeunesse, André Beaulieu, Gérard Mercure et Lise Brunet, « La documentation, d'hier à demain », *Documentation et bibliothèques*, vol. 20, no 3 (septembre 1974), 131; Daniel Reicher « L'évaluation des services québécois d'information documentaire; plaidoyer pour une dose de réalisme », *Documentation et bibliothèques*, vol. 24, no 3 (septembre 1978), 109-110.

amenées que pour mieux circonscrire celle d'information documentaire.

Information primaire

L'**information primaire** s'avère le type d'information documentaire qui constitue la création intellectuelle de base, les « matières premières » intellectuelles, c'est-à-dire le produit de la pensée des auteurs, des journalistes, des chercheurs, des musiciens, des cinéastes, etc. Une revue, un atlas, une diapositive contiennent de l'information primaire. Nous distinguerons trois types d'information primaire :

- **Information brute**¹⁷ : information primaire qui n'a subi que peu d'élaboration intellectuelle. Elle se subdivise en **information quantitative** et en **information descriptive**. La première est une information brute constituée de données discrètes, statistiques, physiques, chimiques, etc., comme les réponses aux questions d'un sondage par exemple. La seconde information brute se compose de faits, d'adresses, de phénomènes, de propriétés, etc. Pourraient entrer dans ce type un répertoire de médicaments, une liste de noms de personnes.

- **Information textuelle** : information primaire qui est matérialisée dans des textes. C'est celle avec laquelle nous entrons le plus souvent en contact lorsque « nous lisons ».

- **Information audiovisuelle** : information primaire qui est matérialisée dans les sons ou dans les images. Les disques et les films en contiennent.

Information secondaire

L'**information secondaire** (syn.: **information bibliographique**) semble celle qui nous préoccupe davantage comme spécialistes de l'information documentaire, puisque c'est nous qui la créons. Nous la définirons comme suit : information documentaire qui résulte du traitement de l'information primaire, les documents secondaires étant les produits du traitement des documents primaires. Ce type d'information apparaît bien représenté par toute la panoplie de nos catalogues, répertoires et index.

Information tertiaire

Ici nous présenterons deux définitions. Dans la première l'**information tertiaire** est une information documentaire qui sert au traitement de l'information primaire, les documents tertiaires s'avérant les instruments de traitement des documents primaires et de production des documents secondaires. Le *Répertoire de vedettes-matière*¹⁸ de la Bibliothèque de l'Université Laval renferme de l'information tertiaire. L'**information tertiaire** peut aussi se définir comme une information documentaire qui résulte de l'inventaire et de l'évaluation des ressources documentaires en vue d'orienter les usagers des services d'information documentaire, les documents tertiaires étant souvent les produits du traitement des documents secondaires. À ce titre la *Bibliographie de bibliographies québécoises* de la Bibliothèque nationale du Québec comprend de l'information tertiaire.

Les éléments documentaires

Dans notre première typologie nous avons étudié l'information comme un tout. Ici (fig. 2) nous l'envisagerons plutôt en « pièces détachées », telle qu'elle nous apparaît lorsque nous voulons l'organiser et la classer pour l'exploiter. Un **élément documentaire** devient par conséquent une unité d'information qui constitue la première des subdivisions logiques d'une banque d'information documentaire. Ce sens s'avère différent mais voisin de celui d'**unité documentaire** : document (ou partie d'un document) en tant qu'il (elle) est l'objet d'un traitement. Exemple : un chapitre de livre peut être considéré comme une unité documentaire en vue de l'ajout de son résumé dans une banque bibliographique dont il deviendra un élément documentaire.

Dossiers

Ce premier type d'élément documentaire comporte une définition générale et une autre spécialisée. Un **dossier** apparaît à la plupart des gens comme l'ensemble des pièces relatives à une affaire et placées dans une chemise, par exemple le dossier de la correspondance en retard. Dans le monde de l'informatique le **dossier**¹⁹ devient

17. Voir « données brutes » dans Gernot Wersig and Ulrich Neveling, *Terminology of Documentation...*

18. Université Laval, Bibliothèque, Section de l'analyse documentaire, *Répertoire de vedettes-matière*, 8e éd., Québec, La Bibliothèque, 1976, xi, 861 p.

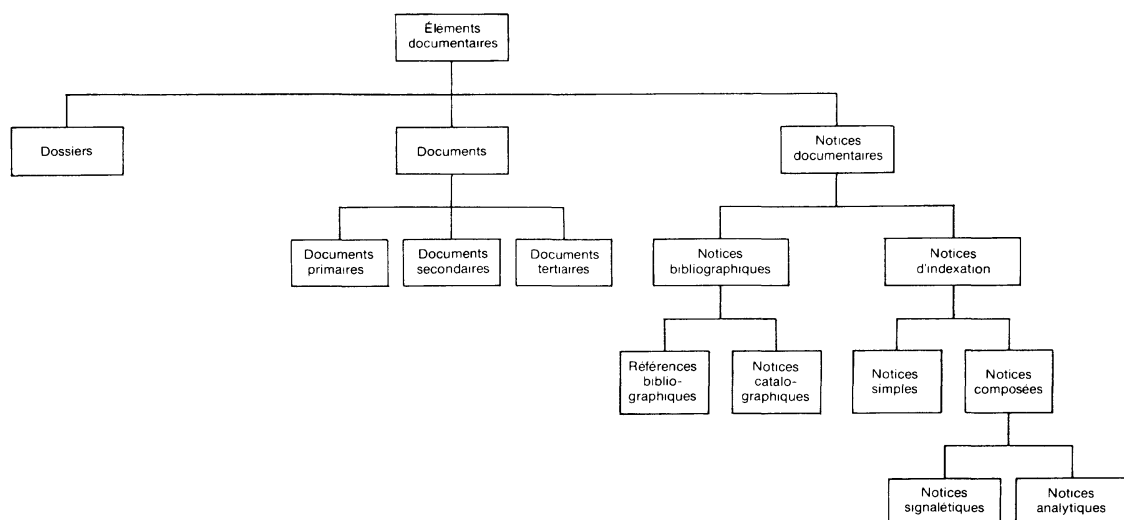
19. Voir James Martin, *Computer Data-Base Organization*, 2nd ed., Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, c1977, p. 10-14 (Coll. Prentice-Hall Series in Automatic Computation).

une unité d'information qui constitue la première des subdivisions logiques d'un fichier ordiolingue. Nous pouvons ainsi parler du dossier « poêle en fonte » de la Banque des produits québécois du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Documents

Le **document** est un message matérialisé dans un langage sur un support donné²⁰ pour constituer de l'information différée. Le livre, la revue et le répertoire bibliographique constituent des documents. Parallèlement aux trois types d'information documentaire nous retrouvons trois types de documents : **primaire**, **secondaire** et **tertiaire**, chaque type de documents se définissant par le type d'information documentaire qu'il renferme. Nous nous limiterons donc à fournir des exemples : la loi 101 du Québec est un document primaire ; l'*Index de l'actualité vue à travers la presse écrite* de Microfor inc. est un document secondaire ; le *Répertoire de vedettes-matière* de la Bibliothèque de l'Université Laval est un document tertiaire.

Figure 2.
Typologie des éléments documentaires



Notices documentaires

La **notice documentaire** est une notice qui résulte du traitement d'un document et qui sert à le représenter en le décrivant. Selon les types de banques d'information documentaire et selon les règles suivies, une même unité documentaire peut engendrer plusieurs notices documentaires de types différents. Nous distinguerons les notices bibliographiques et les notices d'indexation.

La **notice bibliographique** est une notice documentaire dans laquelle on donne de l'importance à la description du support (contenant) d'une unité documentaire. Les fiches de catalogue d'une bibliothèque et le présent article contiennent des notices bibliographiques. Si la notice bibliographique ne mentionne que les principaux éléments servant à l'identification d'une unité documentaire on l'appelle **référence bibliographique** : ainsi en est-il des références au bas des pages du présent article. On nomme par contre **notice catalographique** une notice bibliographique qui fournit tous les éléments principaux et secondaires servant à l'identification détaillée et à la localisation précise d'une unité documentaire, tout en mentionnant quelques éléments de classification encyclopédique et d'indexation générale en vue d'un repérage sommaire. On aura reconnu ici une description des éléments

20. Voir Jean Cloutier, « Conférence : la documentation et ses langages », dans Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, Congrès, 1er, Québec, 1974, *La Documentation et ses langages : rapport des travaux du premier congrès tenu à Québec, du 2 au 5 octobre 1974*, Montréal, ASTED, 1975, p. 33.

documentaires composant les catalogues de la très grande majorité de nos bibliothèques.

Par comparaison avec la notice bibliographique (fig. 2, niveau 2), la **notice d'indexation** s'avère une notice documentaire dans laquelle on accorde de l'importance à la description du contenu d'une unité documentaire au moyen de descripteurs précis ou d'une classification spécialisée en vue d'un repérage détaillé, tout en mentionnant quelques éléments d'identification sommaire et en négligeant les éléments de localisation. Les éléments documentaires des dépouillements de périodiques entrent dans cette catégorie.

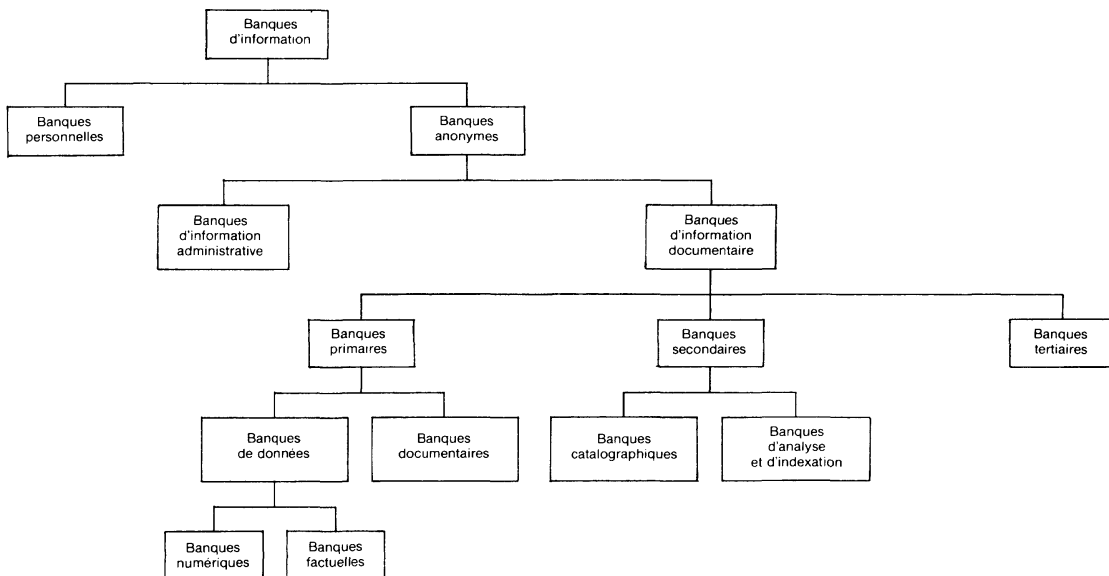
Nous appelons **notice simple** une notice d'indexation sans résumé. Les notices documentaires de la banque HISCABEQ de Microfor inc. sont des notices simples. Mais si la notice d'indexation comporte un résumé, elle devient une **notice composée**, par exemple les notices composées du répertoire *Périodex* de la Centrale des bibliothèques. Nous distinguerons enfin la **notice signalétique**, une notice composée dont le résumé de quelques lignes signale l'idée principale d'une unité documentaire, de la **notice analytique**, une notice composée dont le résumé de plusieurs lignes analyse les parties essentielles d'une unité documentaire. Les notices documentaires de l'*Index de l'actualité vue à travers la presse écrite* sont de type signalétique, celles de *RADAR : répertoire analytique d'articles de revues du Québec* de type analytique.

Les banques d'information

À l'aide des deux typologies que nous venons de développer, nous pouvons maintenant mieux circonscrire le monde des banques²¹ d'information. Nous définirons une **banque d'information**²² comme un ensemble de données matérialisées

Figure 3.

Typologie des banques d'information



21. Voir le mot « banque » dans les ouvrages suivants : Michel Ginguay et Annette Lauret, *Lexique...*; supplément no 2 du *Grand Larousse...*; Anthony Ralston, editor and Chester L. Meek, assistant editor, *Encyclopedia...*; Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique & analogique de la langue française*, rédaction dirigée par A. Rey et J. Rey-Debove, nouv. édi., Paris, Société du Nouveau Littre, 1978, xxi, 2 171 p. Voir aussi James Martin, *Computer Data-Base...*, p. 14.

22. La plupart des auteurs s'entendent pour parler de « banque d'information » comme d'un terme générique : Gilles Deschatelets et Claude Bonnelly, « DSI/LAVAL — Organisation et gestion d'un service automatisé de recherches bibliographiques dans une bibliothèque universitaire », *Documentation et bibliothèques*, vol. 22, no 1 (mars 1976), 19; Gilles Deschatelets, « L'intermédiaire humain : une espèce en voie de disparition ? », *Revue canadienne des sciences de l'information*, vol. 3 (mai 1978), 123; Antoine Lefebvre et Maurice Ronai, « La guerre des données : réseaux télématiques et banques d'informations », *Le Monde diplomatique*, (novembre 1979), 13. Peu d'auteurs emploient « banque de données » comme terme générique, mais voir Richard Paré, « Entre l'information... », 1.

sur un support, pourvues d'un dispositif d'entrée/sortie et organisées pour constituer de l'information différée. Nous constatons ainsi que le niveau 0 des banques d'information (fig. 3) se rattache au niveau 2 de l'information (fig. 1). Nous notons également que la principale différence entre le document et la banque d'information réside dans le dispositif d'entrée/sortie de cette dernière.

D'aucuns ont l'habitude de diviser l'ensemble des banques d'information par types de créateurs (entreprises privées, universités, etc.) ou par sujets (sciences humaines, sciences exactes, etc.). Dans le premier cas on se trouve à classer les créateurs plutôt que les banques. Dans le second cas la classification devient difficile parce que plusieurs banques sont multidisciplinaires : on n'échappe pas alors aux discussions au sujet de ce que doit et de ce que ne doit pas être l'information scientifique et technique.

Considérant le type d'information qu'elles contiennent, les Français séparent habituellement les « banques de données » des « bases de données »²³. Outre le fait que cette typologie ne comporte que deux classes, elle mêle à notre avis le contenu (banque) et le contenant (base). La **base de données**²⁴ est en effet²⁵ un ensemble de données stockées dans la mémoire à accès sélectif d'un ordinateur avec le moins possible de redondance nuisible ou inutile, de manière à avoir une indépendance logique par rapport au logiciel et une indépendance physique par rapport au matériel, ces données étant reliées entre elles de telle sorte que leur structure permette de satisfaire plusieurs usages, de répondre à des demandes d'information imprévues et de prévoir immédiatement les développements futurs²⁶.

N'importe quelle banque d'information peut par conséquent être « organisée » en base de données. Le fichier principal de la banque d'information QUÉBEC-ACTUALITÉ de Microfor inc. *devient* une base de données lorsqu'on le charge sur l'ordinateur du serveur System Development Corporation (S.D.C.). On peut dire que derrière toute base de données se trouve une banque d'information nécessairement ordiolingue, mais derrière toute banque d'information ordiolingue, il n'y a pas nécessairement une base de données. Les bases de données ont d'ailleurs leurs types bien à elles (selon le « contenant ») : bases de données réparties²⁷, bases de données relationnelles, etc. Les créateurs de systèmes de gestion de bases de données (S.G.B.D.) comme TOTAL et ADABAS seraient sans doute bien étonnés d'apprendre que leurs progiciels ne peuvent traiter des banques de données (numériques ou factuelles), comme les Français le laissent sous-entendre en opposant « banques de données » et « bases de données ».

Nous avons pour notre part choisi de développer une typologie (fig. 3) qui tienne compte de la terminologie généralement admise au Québec et qui apparaisse suffisamment détaillée pour permettre une analyse des banques d'information selon le type d'information qu'elles contiennent. Ce modèle a aussi l'avantage de rattacher le domaine des banques d'information au domaine plus grand de l'information. Tous nos types de banques se définiront d'ailleurs soit par le type d'information (fig. 1), soit par le type d'éléments documentaires (fig. 2) qu'elles renferment²⁸.

Banques personnelles et banques anonymes

La **banque personnelle** est une banque d'information qui contient de l'information personnelle. Ses éléments de base sont habituellement des dossiers et des documents primaires. Considérons les archives familiales de chacun comme une banque personnelle, même si cette banque n'est probablement pas automatisée. Ce domaine deviendra de plus en plus important d'ici quelques années à cause du

23. Antoine Lefebvre et Maurice Ronai, « La guerre des données... », 14 ; « La grande illusion ? », *Infotection*, no 19 (20 octobre 1980), 2.

24. Voir le terme « base de données » dans les ouvrages suivants : Michel Ginguay et Annette Lauret, *Lexique... : International Business Machines Corporation, Terminologie...* ; Anthony Ralston, editor and Chester L. Meek, assistant editor, *Encyclopedia...* Lire surtout la définition d'un spécialiste : James Martin, *Computer Data-Base...*, p. 22 (début du chapitre 3 intitulé : What is a data base ?).

25. Tous les éléments de cette définition proviennent du traité de James Martin, *Computer Data-Base...*, p. 22-27.

26. Attention donc aux fausses bases de données ! D'ailleurs aucune base de données dans le monde actuellement, de l'avis même de James Martin, ne possède parfaitement toutes ces caractéristiques (*ibid.*, p. 25). Il en faut tout de même un minimum.

27. Jean Le Bihan, « Les bases de données réparties : quelques éléments d'information », *Documentaliste — Sciences de l'Information*, vol. 17, no 1 (janvier-février 1980), 18.

28. Nous nous excusons d'avance auprès du lecteur pour la redondance apparente de quelques définitions.

vidéotex²⁹ et des microprocesseurs « domestiques »³⁰.

Si l'information est anonyme, la banque d'information est une **banque anonyme**. C'est sûrement le cas de la très grande majorité des banques que le lecteur connaît. Tous les autres types de banques découlent des banques anonymes (fig. 3).

Banques d'information administrative et banques d'information documentaire

La **banque d'information administrative** est une banque anonyme qui contient de l'information de gestion. Elle se compose de dossiers agencés de façon plus ou moins sophistiquée. La base de données des bénéficiaires de la Régie de l'assurance-maladie du Québec constitue une banque d'information administrative. Ces banques s'avèrent très nombreuses, aussi bien dans l'entreprise privée que dans l'administration publique³¹.

Si la banque anonyme renferme de l'information documentaire, on l'appelle **banque d'information documentaire**. Voilà le domaine que le lecteur connaît sans doute le mieux. Comme pour l'information documentaire, nous distinguerons les banques primaires, les secondaires et les tertiaires.

Banques primaires

Le lecteur s'y attend un peu : la **banque primaire** est une banque d'information documentaire qui contient de l'information primaire. Si la banque primaire comprend de l'information brute, on parle d'une **banque de données**³². Ses éléments documentaires sont des dossiers. En suivant la typologie de l'information (fig. 1, niveau 7) on distingue la banque de données qui renferme de l'information quantitative, soit la **banque numérique**, et la banque de données qui contient de l'information descriptive, soit la **banque factuelle**³³. La base de données CANSIM de Statistique Canada est une banque numérique tandis que la Banque des produits québécois du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) se classe comme une banque factuelle.

La banque primaire qui renferme de l'information textuelle ou audiovisuelle constitue une **banque documentaire**³⁴ (syn. : **banque de documents**). Dans le cas des textes on parlera parfois de banque en texte intégral pour bien indiquer qu'elle contient vraiment des documents primaires au complet comme éléments documentaires. Au Québec, la Banque des lois et règlements refondus du ministère de la Justice s'avère une banque documentaire.

Banques secondaires

La **banque secondaire** (syn. : **banque bibliographique**³⁵) est une banque d'information documentaire qui comprend de l'information secondaire. Les deux types compris dans les banques secondaires se définissent par le type de leurs éléments documentaires. Ainsi la **banque catalographique**³⁶ est une banque secondaire qui se compose de notices catalographiques (fig. 2, niveau 3), tandis que la **banque d'analyse et d'indexation**³⁷ comporte des notices d'indexation (fig. 2, niveau

29. John C. Madden, *Le Canada à l'aube du vidéotex*, Ottawa, Ministère des approvisionnements et services Canada, c1979, iv, 34 p.

30. Les Français parlent d'ailleurs de « banques de données domestiques » : Antoine Lefebvre et Maurice Ronai, « La guerre des données... », 18.

31. Le gouvernement du Québec posséderait 1 300 fichiers dont 200 seraient des banques ordnolingues. Voir Pierre Boulet, « -2- Aucune liste des fichiers personnels au gouvernement ; les tiroirs secrets de l'État », *Le Soleil*, (19 juin 1979), A5.

32. Ce terme est lui aussi bien défini par les mêmes auteurs qui donnent un sens générique à « banque d'information » (voir note 22) : Gilles Deschatelets et Claude Bonnelly, « DSI/LAVAL... », 19 ; Informatech France-Québec, *Mémoire...*, p. 3 ; Antoine Lefebvre et Maurice Ronai, « La guerre des données... », 14. Dans ce cas, Richard Paré, « Entre l'information... », 2, parle pour sa part de « banque d'informations ».

33. Gilles Deschatelets et Claude Bonnelly, « DSI/LAVAL... », 19.

34. *Ibid.* Aussi : Informatech France-Québec, *Mémoire...*, p. 2. Richard Paré, « Entre l'information... », 3, à cause de sa définition d'« information documentaire » (voir note 16), fait des « banques d'informations » une catégorie à part qui n'entre pas dans la famille des « banques d'informations documentaires ».

35. Encore ici Richard Paré, « Entre l'information... », 3, et Informatech France-Québec, *Mémoires...*, p. 3, semblent s'entendre pour parler dans ce cas de « banques d'informations documentaires ».

36. Cette fois Richard Paré, « Entre l'information... », 3, est d'accord avec nous : « banques d'informations documentaires catalographiques ».

37. Ce terme est conforme au titre de l'ouvrage suivant : Louis-Philippe Jolicœur, *Revue d'analyse et d'indexation : répertoire annoté des revues d'analyse et d'indexation de la collection de la Bibliothèque de l'Université Laval*, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 1976, xvii, 328 p. (Coll. Guides bibliographiques ; 11) Richard Paré, « Entre l'information... », 3, parle de « banques d'informations documentaires, analytiques ou bibliographiques ». Nous nous opposons cependant vigoureusement à ceux qui veulent restreindre le terme « base de données » à ce type de banques : Antoine Lefebvre et Maurice Ronai, « La guerre des données... », 14 ; « La grande illusion ? », *Infotecture*, no 19 (20 octobre 1980), 2.

2). La base de données de la Bibliothèque administrative du ministère des Communications du Québec se classe comme une banque catalographique, mais la base de données RADAR de la Bibliothèque nationale du Québec constitue une banque d'analyse et d'indexation.

Banques tertiaires

Banque d'information documentaire qui contient de l'information tertiaire, la **banque tertiaire** ne semble pas encore très répandue. Ses éléments documentaires peuvent comporter tous types de dossiers, de documents ou de notices documentaires. Nous donnerons comme exemple le fichier ordnolingue de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval³⁸.

Conclusion

Si nous avons tenté tout au long de notre article de mettre un peu d'ordre dans la terminologie de l'information documentaire et des banques d'information, nous étions bien conscient de tout ce que cette entreprise avait de périlleux. L'ensemble de ces définitions constitue un modèle qui nous aide à comprendre la réalité plutôt qu'une « somme terminologique » définitive sur la question. Nous savons pertinemment que certaines banques n'entrent pas facilement dans nos catégories et apparaîtraient plutôt de type « mixte ». Prenons comme exemple la Banque de données à « accès direct » de l'Université du Québec (BADADUQ). Il s'agit bien d'une banque secondaire et le type de description et de repérage des documents qu'on y retrouve la classe plutôt parmi les banques d'analyse et d'indexation. Pourtant elle fournit également la localisation précise des documents dans tout le territoire couvert par le réseau des bibliothèques de l'Université du Québec : en ce sens elle devient une banque catalographique. On peut donc dire qu'elle est d'un type mixte.

Nous avons fourni peu d'exemples dans le domaine des documents audiovisuels ou dans celui des archives. Nous sommes persuadé que nos typologies peuvent s'y adapter assez facilement. Nous invitons par conséquent les spécialistes de ces deux secteurs d'activité à développer leurs propres modèles et leurs propres exemples afin d'enrichir d'éventuelles typologies plus complètes.

Après cet exposé terminologique nous pensons que la **documentation**, vue sous l'angle de plus en plus prépondérant des banques d'information, peut se définir ainsi : ensemble des éléments documentaires recherchés et recueillis dans des banques d'information pour appuyer une étude, une thèse, un rapport ou toute autre œuvre de création intellectuelle. Précisons qu'il est question ici moins de la fonction « dynamique » de la documentation (action de documenter) que de son résultat.

38. Voir la note 18.